



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1454 du 15 avril 2014

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 15 mai 2014 : Communiqué intersyndical	3
2. Conférence des UF à NOAN le FUZELIER : Conclusions et intervention de D.GLASSON	4-10
3. Discours du Premier Ministre : Communiqué CGT	11
4. Retraités : Appel intersyndical	12
5. VNF : Boycott des instances	13
6. Demandes d'audience FNEE – CGT aux Ministres du MEDDE et MTEL	14-18
7. Le MEDDE, un colosse aux pieds d'argile : Article de presse MEDIAPART	19-21
8. CAP SACDD du 8 avril : Compte rendu CGT	22-27
9. CAP TSDD du 10 avril : Compte rendu CGT	28-37
10. Actions sociales : Compte rendu CGT de la réunion du 3 avril 2014	38-39
11. CMVRH : Déclaration CGT à la réunion du 27 mars 2014	40
12. Personnels de l'Environnement : Compte rendu CGT de l'audience du 27 mars 2014	41-43
13. Non titulaires : Compte rendu CGT FP de la réunion du 25 mars 2014	44-45



AGENDA

Mardi 22 avril :

réunion du comité de suivi du CHSCT M

Mercredi 23 avril : secrétariat fédéral

Mercredi 23 avril :

réunion CGT – FSU sur listes CAP nationales

Jeudi 24 avril :

OS / DRH réunion plénière sur la gestion des OPA

Jeudi 24 avril :

réunion régionale Lorraine sur les élections 2014

Jeudi 24 avril :

OS / DRH réunion plénière sur le catégoriel 2014

Lundi 28 avril : bureau de l'UGFF

Lundi 28 avril :

OS / DRH sur circulaire Action Sociale

Mardi 29 avril : collectif fédéral VNF

Jeudi 1^{er} mai : jour de grève et de manifestations

Mardi 6 mai : secrétariat de l'UIT

Mardi 6 mai : OS / DRH, groupe d'échanges

Lundi 12 au jeudi 15 mai :

1er congrès national du Syndicat de l'Environnement

Mercredi 14 mai : secrétariat fédéral

Mercredi 14 mai :

OS / DRH comité de suivi ADS – ATESAT

Jeudi 15 mai : commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 15 mai : OS / SGG

Lundi 19 mai : réunion OS / DRH – DAM

Lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 mai :

10ème conférence de l'UIT

Mardi 20 mai :

réunion UGFF pour la constitution d'un IHS

Mardi 20 mai : commission 1 du CCAS

Mercredi 21 mai :

réunion du SF, des composantes et de la FSU
pour listes CTM et profession de foi

Mercredi 21 mai : comité de suivi du CHSCT M

Mercredi 21 mai :

OS / DRH sur Personnels de l'Environnement

Jeudi 22 mai : CTM



INFOS REVES

1er Mai

**Communiqué commun CGT, FSU,
Solidaires
Intersyndicale du 9 avril 2014**



Suite à leur rencontre le 9 avril, la CGT, la FSU et Solidaires appellent à poursuivre le processus de mobilisation massive des salariés, ouvert à toutes et à tous, notamment en créant les conditions de puissantes manifestations le 1er mai.

Avec les journées d'actions du 15 mai dans la Fonction publique, du 22 mai pour les Cheminots, du 3 juin pour les retraités et des initiatives revendicatives sous des formes diverses dans de nombreuses entreprises, ce 1er mai est une étape et un moteur pour amplifier la mobilisation des salariés. (...)

Amiante

**Pour que les autorités publiques
prennent leurs responsabilités, la CGT
aux côtés des salariés**



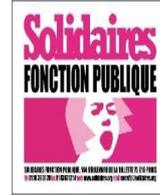
La CGT vient de déposer deux plaintes pour mise en danger d'autrui, l'une contre Xavier Bertrand et François Fillon devant la Cour de Justice de la République, l'autre contre X devant le Tribunal de grande instance de Paris pour impliquer tous les responsables potentiels. (...)

**Salaires, conditions de travail,
management
Ça braise chez Buffalo Grill**



Pas d'augmentation de salaire depuis 5 ans, des conditions de travail déplorables, la mise en place de la modulation du temps de travail et un management autoritaire, il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres chez Buffalo Grill. Le conflit a donc logiquement et spontanément démarré le 31 mars dans le restaurant de Paris République et s'est immédiatement étendu à trois autres sites de la région parisienne. 200 salariés des restaurants Buffalo Blanche, République, Pereire, porte d'Orléans et Thiais ont cessé le travail. (...)

suite sur : www.cgt.fr



Fonction publique : journée nationale d'action le 15 mai

Les organisations syndicales CFDT - CFTC – CGT – FA-FP - FSU - SOLIDAIRES - UNSA, dénoncent une nouvelle fois, l'absence de négociations salariales dans la Fonction publique et la dégradation de la qualité de l'emploi public.

La politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics aboutit à une baisse incessante de leur pouvoir d'achat. Pourtant son amélioration est un objectif affiché du nouveau gouvernement.

Le contentieux salarial s'accumule et la poursuite du gel du point d'indice est inacceptable !

Les agents de la fonction publique jouent un rôle déterminant dans notre société. La qualité des services rendus aux usagers est leur préoccupation majeure.

La reconnaissance de leur travail ne peut donc plus attendre.

Le gouvernement doit ouvrir sans délai de réelles négociations sur les rémunérations et garantir des emplois publics de qualité correspondant aux besoins.

Les organisations syndicales exigent une revalorisation immédiate du point d'indice, la refonte de la grille indiciaire permettant la revalorisation de tous les métiers et des mesures de rattrapage.

Elles appellent les agents des trois versants de la Fonction publique à une journée nationale d'action et de mobilisation le 15 mai prochain, journée qui pourra prendre des formes diversifiées (rassemblements, manifestations, grèves, arrêts de travail...).

Paris le 8 avril 2014

Fédération CGT de l'équipement et de l'environnement
Conférence nationale des Unions fédérales
31 mars / 2 avril 2014 – Nouan Le Fuzelier

*

* *

Conclusions et perspectives

Isabelle Péron, *Secrétaire fédérale à la politique revendicative*

Nous arrivons au terme de cette conférence nationale.

Dans la suite des décisions prises lors de notre dernier congrès fédéral, celle-ci avait pour objectif principal d'analyser le fonctionnement de nos unions fédérales, de tracer des propositions d'amélioration et d'être en capacité de réussir les élections générales du 4 décembre. Bien évidemment, notre fonctionnement syndical ne pouvant être dissocié des finalités pour lesquelles il est mis en place, la question de la construction du rapport de force pour faire aboutir nos revendications a aussi jalonné nos débats et fort heureusement.

Nous ne cessons de le dire et de le vivre au quotidien, notre action syndicale est impactée de plein fouet par les réorganisations incessantes, les baisses d'effectifs, le manque de moyens, par la volonté de nos gouvernements successifs d'affaiblir le service public en supprimant, en externalisant, en privatisant les missions. Les conséquences sur les personnels sont néfastes que ce soit en terme de conditions de travail, de rémunération, de déroulement de carrière, de sens donné à son travail.

Le pacte de responsabilité, le remaniement ministériel post élections municipales et les différents rapports publiés au niveau fonction publique (notamment rapport Pêcheur) ne laissent aucun doute sur ce qui nous attend.

Ces éléments impactent également notre organisation ainsi que nos stratégies syndicales et revendicatives. Nous l'avons vu durant ces trois jours, les difficultés s'accroissent.

Pour autant plusieurs leviers existent pour se donner confiance afin de faire face aux enjeux qui s'imposent à nous.

Premier levier le revendicatif :

Tout d'abord, nous avons un socle commun issu de notre dernier congrès fédéral sur le statutaire, la rémunération, les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, la gestion et le management des personnels, l'action sociale, la protection sociale complémentaire et l'égalité professionnelle femme/homme avec en filigrane notre résolution de maintien et de reconquête des missions de service public, la bataille contre les privatisations et les suppressions de missions.

Ensuite, les grands dossiers nationaux, notamment :

- L'adéquation entre les missions et les moyens (recrutements, budget...)
- La privatisation des routes nationales
- La suppression de l'ADS/ATESAT
- La création et la transformation de services tels AFB, CEREMA, VNF,
- La pénibilité, la dangerosité ; le dossier amiante

Puis les axes revendicatifs transversaux :

- Décentralisation acte III- métropolisation- réforme territoriale
- Reconquête des missions de SP
- Transition écologique

Enfin, les revendications spécifiques et catégorielles incluant l'indemnitaire, le déroulement de carrière et la mise en place de cadrages nationaux dans certains services.

Deuxième levier : la syndicalisation

Celle-ci doit être au cœur de notre activité avec la volonté de renforcement là où nous sommes présents et de redéploiement là où nous sommes absents. Nous devons aussi avoir l'ambition de syndiquer toutes les catégories de personnels, cela implique notamment de créer les conditions du débat et des échanges avec les personnels d'encadrement en lien avec l'OFICT et avec les personnels de droit privé en s'appropriant les conventions collectives et en s'appuyant sur les UL et les UD.

De plus, le collectif « Elections » a aussi en charge la mise en place d'un plan de syndicalisation.

Troisième levier : la formation syndicale

Celle-ci est un vecteur d'implication et d'investissement des adhérents, elle est aussi un vecteur de syndicalisation et de renouvellement du corps militant dans les responsabilités syndicales et dans la prise de mandats dans les instances de représentation du personnel.

La fédération organise trois stages nationaux : responsabilités syndicales, CHSCT, action sociale avec une prise en charge financière totale.

Elle peut aussi organiser des formations locales en fonction des besoins en prenant en charge les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

Elle peut contribuer à la mutualisation de moyens pour organiser des formations mais cela implique une mise en commun avec les composantes. Pour ce faire un groupe pilote formation syndicale fédérale de 4 personnes a été mis en place, il est piloté par Nathalie Carpentier ; il a pour objectif de créer un réseau de référents des composantes afin de coordonner et de développer l'offre globale de formation syndicale.

Quatrième levier : l'articulation de nos actions avec les organisations de la CGT

Nous avons tous conscience que nous ne pourrions gagner seuls sur de nombreuses revendications, c'est pourquoi nous devons renforcer notre travail avec les organisations territoriales que sont les UL, les UD, les comités régionaux, les UIT régionales. C'est une des conditions nécessaire pour confédérer nos luttes et peser dans les orientations revendicatives notamment par le biais des collectifs « fonction publique ».

Cinquième levier : des pistes d'évolution sur le fonctionnement des UF à proposer à la direction fédérale

Notamment,

- Amélioration du travail en commun entre les sections et composantes pour construire le tous ensemble CGT dont nous avons besoin
- Recherche et amélioration des coordinations de travail entre les composantes des différents services et avec les autres syndicats de la CGT notamment l'agriculture et les finances avec une meilleure qualité d'information notamment par le biais de réseaux informatiques
- Réflexion sur le dimensionnement et le champ d'action des UF
- Clarification des droits syndicaux en précisant la réglementation en vigueur
- Clarification de la répartition des DAS
- Réponse à la question de la syndicalisation des isolés par un système de reversement des cotisations
- Désignation d'un référent OFICT dans chaque UF

Sixième levier : les perspectives d'action

Poursuivre le plan de travail contre la privatisation des routes en s'appuyant sur l'action du 11 février, en faisant signer massivement la pétition scandale national et en la popularisant, en articulant nos actions avec les organisations territoriales.

Il nous faut étendre ce plan de travail à tous les services.

Mettre en perspective une action de grève reconductible dans tous les services et dans tous les secteurs à partir du 13 mai dans le cadre de la mobilisation fonction publique en préparant et coordonnant entre composantes la définition des modes d'action.

S'inscrire pleinement dans la journée d'action européenne du 4 avril et dans l'appel à la marche contre l'austérité, pour l'égalité et le partage des richesses du 12 avril avec la manifestation à Paris à 14h place de la République ainsi que dans les manifestations du 1^{er} mai et dans l'action des retraités du 03 juin.

Un appel fédéral à la mobilisation sera envoyé d'ici peu aux composantes et au réseau militant.

Septième levier : préparer activement les élections générales du 4 décembre

Notamment par la mise en place d'un réseau de référents régionaux membres de la direction fédérale et par l'implication dans les collectifs élections fonction publique dans les UD. Le 4 décembre, pas une seule voix ne doit manquer à la CGT.

Les temps sont durs mais ne doutons pas de nos capacités à construire les revendications et les luttes pour les faire aboutir. Il est vrai qu'il est beaucoup plus facile de mobiliser pour gagner que pour ne pas perdre. Mais l'issue d'une bataille ne peut jamais se pré-déterminer. Notre seule chance de réussite est de tout mettre en œuvre pour créer les conditions de la mobilisation en étant visible, lisible, solidaires et efficace. Nous avons su le faire et nous le referons.

Pour ne prendre que quelques exemples : si les catégories C ont obtenu le décontingement du 8ème échelon, si la retraite des fonctionnaires est encore calculée sur les 6 derniers mois, si VNF est un EPA et non un EPIC, si le jour de carence a été supprimé, si le décret sur la réorientation professionnelle ouvrant la voie au licenciement dans la Fonction publique a été abandonné à qui le devons-nous ?

Dans ces temps difficiles, la force de la CGT est essentielle pour résister, défendre, proposer, négocier et conquérir de nouveaux droits.

Alors,

Vive notre fédération

Vive nos unions fédérales et

Vive la CGT.

Fédération CGT de l'équipement et de l'environnement

Conférence des *Unions fédérales*

2 avril 2014 – Nouan Le Fuzelier

Je vous remercie pour cette invitation à présenter mes ouvrages sur plusieurs groupes de salariés de notre secteur professionnel.

Après avoir quitté la responsabilité de secrétaire général de la fédération en 2000, j'ai intégré le *comité d'histoire* du ministère. Là, j'ai suivi une formation en histoire des techniques au *Conservatoire national des arts et métiers*. J'ai mené diverses recherches historiques sur le conseil général des ponts et chaussées, sur les congrès mondiaux de la route ; je me suis occupé d'archives scientifiques, de mettre en place une activité de recueil de témoignages oraux, ce qui m'a permis de rencontrer le dirigeant de notre secteur fédéral - Pierre Detœuf - qui avait assumé la direction de notre CGT lors de la scission d'avec FO.

J'ai contribué à l'étude historique sur les laboratoires régionaux des ponts et chaussées et sur leurs personnels, aujourd'hui inclus dans le CEREMA. Ces organismes techniques sont d'abord des prolongements du laboratoire central des ponts et chaussées, aujourd'hui composante de l'IFSTTAR. Ils répondaient aux besoins d'un renouvellement complet des techniques de construction routière devant un réseau national vieux et très détérioré. Les personnels recrutés dans ces laboratoires, d'abord en nombre modeste, sont recherchés pour leurs compétences professionnelles en dehors des configurations de la fonction publique. L'histoire sociale de ces personnels est traversée par la recherche d'une convention collective nationale et d'une pérennité des emplois. La montée en puissance d'une ingénierie privée dans le domaine routier, puis la loi de titularisation de 1983 mettent fin à cette séquence. De nouveaux dispositifs de recrutement et de gestion se mettent ensuite en place. Ma recherche (et d'autres contributions traitant du même sujet) ont été publiées aux *Presses des ponts et chaussées* en 2003.

En retraite, j'ai poursuivi sur cette lignée et effectué une autre recherche sur les parcs automobiles et les ateliers des ponts et chaussées, et sur leurs ouvriers. Il existe certaines similitudes avec les laboratoires régionaux. Ces parcs automobiles ont été mis en place aux lendemains de la première guerre mondiale. La circulation automobile s'était considérablement accrue. La nécessité d'un revêtement étanche et plus rigide des chaussées, la mécanisation des tâches exigeaient de nouvelles approches. Les parcs départementaux des ponts et chaussées sont d'abord construits très modestement et leurs équipes d'ouvriers est très réduite. Dès l'origine, l'administration considère que leur existence est provisoire et doit céder la place à l'initiative privée, dès que celle-ci pourra le faire. Avant longtemps, ce ne sera pas le cas. En 1936, les ouvriers des parcs automobiles - qui ne sont pas des cantonniers - se mettent en grève, occupent leur parc, exigent une convention collective et des améliorations sociales. Ils s'organisent à la CGT et créent leur syndicat national.

À partir des années 1960-1970, l'organisation et la responsabilité de la voirie routière évoluent. L'Etat entreprend un vaste transfert de responsabilité, puis d'autorité. Les départements deviennent les nouveaux maîtres d'œuvre. Le statut d'ouvriers d'État conquis par les OPA en 1948 cède aujourd'hui la place aux dispositions de la fonction publique territoriale.

Cette étude a été publiée par le syndicat national des OPA en 2011.

Je me suis ensuite intéressé aux cantonniers. Cette recherche avait commencé en 1993, lorsque j'ai voulu connaître les circonstances de la première affiliation à la CGT dans notre secteur professionnel. Au congrès fédéral de 1994, une première approche historique du syndicalisme CGT à l'équipement-environnement a été présentée. Puis René Simon a approfondi ce travail et fait publier par le syndicat national PTTE (PTRI) un ouvrage de référence.

Mon étude sur les cantonniers couvre la période allant du milieu du XVIIIe siècle aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Là, les cantonniers perdent leurs noms. Ils deviennent alors des agents de travaux et des conducteurs de chantier. Ils deviennent fonctionnaires, ce qu'ils n'étaient pas auparavant. Une autre histoire commence pour eux.

À la fin du XVIIIe siècle, les cantonniers prennent la succession des corvéables, des serfs et des paysans soumis à un travail forcé et non payé pour entretenir et réparer les routes.

Les cantonniers sont employés sur une portion de route qu'ils doivent maintenir constamment en bon état. Hommes de peine, ils sont longtemps dominés par une grande misère sociale et professionnelle, et par un travail harassant et malsain. Régulièrement, ils doivent casser à une dimension voulue des cailloux « pour les mettre sous le passage des roues », comme le dit la chanson.

L'arrivée de l'automobile au tournant des XIXe et XXe siècles, rend leur fonction et leur présence encore plus nécessaires. L'entretien des routes devient alors une question vitale pour les échanges, pour l'économie, et une affaire nationale.

À la fin du XIXe siècle, ils sortent de leur isolement, commencent à s'exprimer collectivement et émettent de premières revendications.

Une initiative journalistique accélère la suite. D'abord instrumentalisés et caporalisés par des protecteurs, plus ou moins bienveillants, les cantonniers vont construire progressivement leur émancipation.

Assez vite, ils considèrent que l'amélioration de leur situation passe par leur regroupement et leur unité. La forme syndicale apparaît comme un but, puis devient une réalité. Dès lors des personnalités apparaissent, des militants émergent. Ils réussissent à améliorer leurs conditions de travail et de vie. Leur corporation se caractérise et devient un interlocuteur obligé d'une administration qui s'était évertuée à les exploiter sans limite et à les museler. Les cantonniers imposent le respect.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, leur sentiment de classe s'affirme plus nettement. Il délègue moins l'amélioration de leur sort. Ils estiment qu'il leur appartient de se libérer eux-mêmes et d'agir en conséquence. Cette époque récente nécessiterait une étude historique approfondie.

Ma recherche sur les cantonniers des routes vient d'être publiée chez *L'Harmattan*.

Plus généralement, la recherche historique est encore peu portée sur les groupes sociaux. Souvent, sont privilégiés les élites, les dirigeants ou les tyrans qui prétendaient - et prétendent encore - être ce qui compte et ce qui fait l'histoire.

Il me semble que les employés de bureaux et de magasins, les ouvriers des usines et des campagnes, - plus proches de nous - les gardiens de phare, les éclusiers, les dames sténodactylographes, les dames employées aux écritures du ministère des travaux publics, et bien d'autres, devraient avoir leur place dans la recherche historique.

La direction fédérale vient de décider un archivage de ses documents, un classement historique de ses fonds afin de les mettre à jour, de compléter les collections et les séries, de les restaurer autant que possible, et d'en assurer la conservation et la consultabilité.

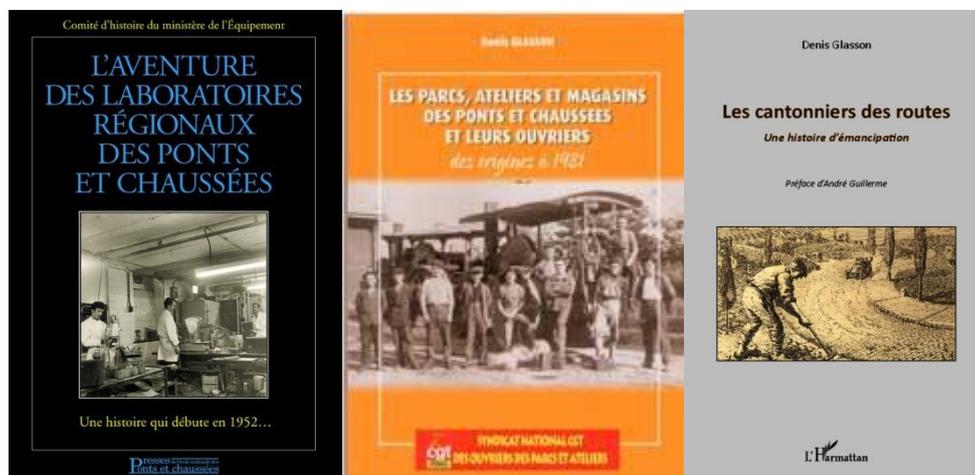
La confédération CGT et beaucoup de ses organisations, ont déjà entrepris de telles initiatives, afin de mieux connaître et faire connaître leur histoire.

Vous serez sans doute sollicités pour contribuer à cette initiative, car il existe dans des départements, des sections et des syndicats, des fonds ou des documents historiques souvent remarquables.

La préservation des documents syndicaux passés n'est pas seulement une œuvre de conservation d'un patrimoine. C'est d'abord une attitude de respect avec ce qu'ont été les réflexions et les combats syndicaux d'hier, avec que ce qu'on fait les militants et les militantes précédentes.

Cet archivage historique vise à restituer et classer l'activité syndicale passée. Il est étranger à toute idée d'épuration ou de réécriture des faits. Il vise à permettre aux militants, aux chercheurs, aux historiens, aux curieux de connaître - de découvrir souvent - des réalités sociales oubliées, et ainsi de mieux appréhender et comprendre celles d'aujourd'hui, de mieux formuler nos besoins, nos espoirs, de mieux construire les luttes qui permettent de poursuivre un combat social toujours renouvelé.

Denis Glasson





Le patronat entendu et servi

Après la sanction infligée à la politique conduite par François Hollande et le gouvernement Ayrault, les salariés attendaient un discours répondant à leurs préoccupations. Ce n'est pas le cas. Le Premier ministre s'inscrit dans les orientations précédentes et amplifie encore les mesures qui s'opposent à une relance économique et sociale en France. Il confirme et aggrave l'offensive lancée contre le travail. Dire que le pays ne pourra se redresser qu'en baissant massivement le « coût du travail » nous précipite un peu plus dans la crise.

Le patronat a été entendu et servi. Le Premier ministre confirme l'austérité salariale dans le public comme dans le privé. Il annonce de façon précise de nouveaux milliards d'euros d'aides aux entreprises, encore une fois sans aucun contrôle ni engagement en termes d'emplois et de salaires. Le plan d'économie dans les finances publiques est synonyme d'une baisse des capacités publiques d'intervention sociale et économique, et d'une réduction des services publics et de leurs missions.

Le transfert d'une partie des cotisations sociales vers la fiscalité au prétexte d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés modestes est un leurre. C'est une baisse supplémentaire de la rémunération du travail. « Zéro charges » pour les salaires payés au Smic, c'est condamner des millions de salariés aux bas salaires.

Le salaire, c'est ce qu'il y a en haut de la feuille de paie, c'est ce qu'on appelle le salaire brut. Une partie est mutualisée pour financer les aléas de la vie, le vivre ensemble, notre politique de santé et de solidarité, l'autre partie est versée directement, le salaire net. Augmenter le bas de la feuille de paie sans augmenter le haut, c'est moins de Sécurité sociale.

La CGT portera vendredi prochain, lors de sa rencontre avec le Premier ministre, les revendications des salariés. Répondre aux aspirations des salariés et du monde du travail, c'est la condition pour sortir notre pays de la crise.

La CGT appelle les salariés à ne pas se laisser faire et à manifester le 1^{er} mai 2014.

communiqué

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 8 avril 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr



APPEL AUX RETRAITE(E)S

Pour les retraité(e)s de notre pays, ce ne sont pas les innombrables poissons liés au 1^{er} avril qui feront date ce 1^{er} avril 2014, mais le premier acte de l'application de la réforme des retraites de l'automne 2013.

Le 1^{er} avril 2014, les retraités ne percevront aucune revalorisation de leur pension ou retraite de base, alors que c'était la situation l'an passé. Celle-ci est reportée au 1^{er} octobre, ce qui fera 18 mois sans revalorisation. Ce sont ainsi 600 millions (chiffres du gouvernement) qui seront pris aux retraités.

Ce n'est pas la première atteinte au niveau de vie des retraités. Depuis 1986, les réformes se sont succédées pour durcir les conditions d'obtention de la retraite et réduire leur niveau : passage de 10 à 25 ans pour les salariés du privé, indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires, décote, allongement des durées de cotisation... suppression de la demi part supplémentaire aux veufs et veuves ayant eu des enfants, fiscalisation brutale du supplément de 10% pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus, et, depuis le 1^{er} avril 2013, instauration d'une taxe de 0,3% pour les retraités imposables (c'est la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie – CASA - affectée à l'aide à l'autonomie).

Le pouvoir d'achat des retraités baisse. De plus en plus de retraités, et notamment les femmes, sont en deçà du seuil de pauvreté.

Pour nos organisations syndicales, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation d'action sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées.

La baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résout en rien les difficultés financières des régimes de retraites. C'est la création d'emplois, la revalorisation des salaires, l'égalité des salaires des femmes, l'arrêt des exonérations de cotisations, l'élargissement de l'assiette à tous les revenus distribués par les entreprises, qui créeront les ressources nécessaires. La politique d'austérité pour le plus grand nombre, suivie actuellement par le gouvernement appellera d'autres reculs, alimentera la spirale infernale de la baisse de la demande, de la récession, des baisses d'emplois et des cotisations...et renforcera les difficultés.

Nous nous opposons à cette dégradation continuelle. Il est urgent de mettre en place d'autres orientations économiques et budgétaires et un autre partage des richesses.

Nos organisations vous appellent à intervenir localement auprès des préfetures, représentations du MEDEF, patronat local... et à se préparer à des mobilisations larges au début juin.

Paris, le 03 avril 2014

Déclaration intersyndicale

La Direction Générale de Voies Navigables de France s'inscrit dans la politique d'austérité du Gouvernement.

La ligne politique de VNF est en pleine contradiction avec la mise en place de l'EPA VNF, outil normalement créé pour une relance de la voie d'eau.

Les missions sont attaquées par les différentes réorganisations découlant sur une baisse des niveaux de service conduisant à une dégradation des conditions de travail.

La baisse des emplois, de 115 ETP pour l'année 2014, imposée par cette politique frappe de plein fouet les catégories B et C administratifs et les catégories C exploitation. La conséquence visible est une surcharge de travail qui s'accroît, baisse du niveau de service à l'utilisateur, garantie minimale non respectée, droit congé remis en cause, baisse des rémunérations etc.

Le parfait cocktail des risques psychosociaux que VNF souhaite soit disant combattre. Tout le personnel y est maintenant confronté.

Ne nous trompons pas, la situation est catastrophique, dramatique et 500 postes supprimés en 4 ans ressemble d'avantage à un plan social qu'à un plan de relance de la voie d'eau !

Tous ensemble, unis dans ce triste constat, confrontés à ce déni de dialogue social l'intersyndicale dit STOP !

Dans un premier temps, l'intersyndicale acte le boycott de toutes les réunions OS/DG et la suspension de tous les projets de service. Cette action s'étendra à partir du 15 avril à toutes les réunions locales et nationales hors CAP et CCOPA dans l'intérêt des personnels.

La levée du boycott est désormais soumise aux arbitrages favorables en matière d'emploi, de moyens, de missions et d'acquis sociaux.

L'intersyndicale se réunira prochainement pour définir les actions communes qu'il faudra mener avec l'ensemble des personnels pour gagner sur nos revendications.

L'union fait la force, nous devons être, toutes et tous, mobilisés pour sauver nos missions, nos emplois et nos conditions de travail.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 9 avril 2014

Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement
durable et de l'énergie
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 Paris

Objet : demande d'audience

Madame la Ministre,

Notre Fédération, première organisation syndicale de ce ministère, vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

Nous sollicitons une audience avec vous afin d'échanger sur plusieurs sujets. Nous imaginons bien que les contraintes d'agenda sont fortes, mais nous sommes convaincus que vous attacherez de l'importance à recevoir les représentants élus des personnels de votre administration et des établissements publics sous tutelle.

Le budget 2014 est catastrophique pour le MEDDE : - 522 MEDDE, 390 suppressions dans les établissements publics et 100 suppressions à la DGAC (Budget annexe contrôle et exploitation aérien). Dans le détail : plafond d'emplois de 34 641 (- 3557 dont 3010 transferts d'emplois liés à la création du CEREMA) ; Etablissements publics : total des plafonds d'emplois 25 669, avec les suppressions suivantes : VNF - 115, Météo France – 89, IGN – 42, ONCFS – 44, Agences de l'eau – 45, IFSTTAR – 30, ONEMA – 14. DGAC (BACEA) : plafond d'emplois de 10 925 (- 100), plafond de l'ENAC 845. De même, les crédits d'intervention sont en baisse de 7 %.

Ceci faisant suite à la suppression, en force, des postes ATESAT et ADS en 2013 et de l'ingénierie publique dite « concurrentielle » qui a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012.

La traduction de cette rigueur budgétaire se concrétise également par le gel du point d'indice pour la quatrième année de suite. C'est inacceptable!

Plus globalement la question du sens même de toutes nos discussions est posée : quel dialogue social s'il n'y a plus rien à discuter ?

Des dossiers sont en cours et nous souhaitons connaître vos arbitrages et orientations :

1- **Les chantiers de « l'agenda social ministériel »** (catégorie C, OPA, pénibilité, conditions de travail, Ingénieurs, personnels Environnement, égalité professionnelle,...) pour les personnels doivent enfin donner lieu à des résultats concrets et positifs car les personnels vivent l'abandon de missions publiques, la continuité des suppressions de postes (RGPP ou MAP en cours...) et de crédits.

Concernant le dossier «Amiante», nous avons adressé un courrier le 5 juillet dernier à votre prédécesseur sur la modification législative permettant aux fonctionnaires et non titulaires du MEDDE et MLET de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé d'activité en cas de maladie déclarée liée à l'amiante ainsi que l'extension du dispositif amiante aux agents des ministères (MEDDE/MLET) ayant été exposés.

Il est urgent que vous répondiez à nos demandes.

Sur l'action sociale ministérielle, l'ensemble des syndicats et le président du CCAS demandent en vain, depuis décembre dernier, une audience aux deux Cabinets (MEDDE/MLET) !

Permettez-moi de renouveler l'interpellation que nous avons faite lors du dernier CCAS : l'action sociale ne doit pas être sacrifiée, et les CLAS doivent pouvoir fonctionner. La CGT revendique une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.

2- **Sur le catégoriel**, la traduction de la rigueur budgétaire, c'est l'enveloppe des mesures dites «catégorielles» pour les personnels qui a été réduite de moitié !

Il y a également la question liée aux fusions de corps et celles autour des revendications portées notamment dans les CAP sur l'indemnitaire, la mobilité, les taux pro/pro, etc...

3 – **Sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**, la CGT n'y était pas, a priori, hostile dans son principe mais elle ne peut accepter que cette nouvelle entité reste gangrenée par l'austérité budgétaire. En effet, parmi les mesures contenues dans le projet de loi relatif à la Biodiversité, adopté par le dernier Conseil des ministres du Gouvernement Ayraut pour débat au Parlement fin juin, figure la création d'une Agence pour la Biodiversité pour janvier 2015 regroupant plusieurs établissements publics administratifs : outre les incohérences et les inconnues de l'organisation territoriale, sont en cause les moyens de cet établissement pour faire face à ses missions. Au lieu des 400 M€ nécessaires, le projet de budget annuel s'en tiendrait à 220 M€ financés pour l'essentiel par les redevances sur l'eau acquitté à plus de 80 % par les ménages et reversées par les 6 Agences de l'eau à l'ONEMA, intégré à l'Agence Biodiversité par le projet. Des financements publics insuffisants au regard des besoins et des enjeux, des financements injustes.

Cela doit se faire avec des moyens budgétaires et humains supplémentaires, sans affaiblir les services et établissements existants (EPA non intégrés à l'AFB, mais aussi services de l'Etat DREAL et DDTM notamment).

Cela pose également le besoin d'améliorer un certain nombre de missions nécessaires à la protection et à la gestion de la biodiversité. Le projet d'AFB ne doit pas aboutir à faire moins et moins bien dans le champ de la biodiversité aquatique et terrestre, mais, au contraire, faire plus et mieux en raison des défis écologiques à relever !

4 – Concernant le champ « transports »

Sur le plan de relance autoroutier, la CGT s'oppose à toute forme de privatisation de routes nationales et de transfert de personnels et réaffirme sa revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics.

Unaniment, les fédérations syndicales du ministère de l'Ecologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.

Rappelons que le manque à gagner de la suspension par le gouvernement de l'écotaxe poids lourds s'élève à plus d'1 milliards d'€/an. La CGT revendique également le retour des autoroutes concédées sous la maîtrise publique pour la garantie d'un service public routier et mettre fin aux profits colossaux tirés des péages depuis la privatisation des sociétés concessionnaires publiques en 2005-2006.

Les personnels dénoncent la privatisation, touche par touche, des routes nationales et les menaces sur l'emplois publics et statutaires du service public routier avec une remise en cause de l'organisation du service public routier de l'Etat.

Concernant projet de Ciel unique 2+, la CGT dénonce fermement la volonté de la Commission européenne de privatiser des missions de régulation aérienne mettant en cause l'unicité de la DGAC et le niveau de sécurité. Sous la pression des mobilisations nationales et européennes des salariés du secteur, le ministre français des Transports M. Cu villier avec plusieurs de ses collègues européens ont fait part à la Commission de leur désaccord avec ce projet très idéologique. Nous attendons de votre part, Madame la Ministre, une position ferme allant dans ce sens pour garantir les activités de service public de la DGAC.

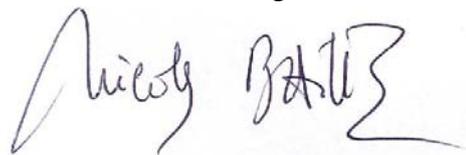
Concernant le secteur maritime, la CGT exige le respect des garanties minimales des agents DIRM et DDTM ainsi qu'un véritable projet stratégique de l'enseignement maritime avec des moyens financier notamment pour l'ENSM ce qui est loin d'être le cas, enfin un renforcement des moyens et effectifs du contrôle maritime.

Et enfin, **concernant les voies navigables**, la CGT dénonce la logique entrepreneuriale de l'EPA VNF recherchant la productivité à marche forcée au détriment des emplois, du niveau de service de la voie d'eau et des conditions de travail.

La CGT exige l'arrêt du gâchis que représentent l'externalisation des missions et leurs privatisations (sous-traitance, concessions, Partenariats Publics Privés (PPP)). Un affaiblissement du service public est un contre-sens pour ce grand ministère.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général,



Nicolas BAILLE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 9 avril 2014

Mme Sylvia PINEL
Ministre du logement et de l'égalité des
territoires
Hôtel de Castries
72, rue de Varenne
75007 Paris

Objet : demande d'audience

Madame la Ministre,

Notre Fédération, première organisation syndicale de ce ministère, vous souhaite plein succès dans vos fonctions.

Nous sollicitons une audience avec vous afin d'échanger sur plusieurs sujets. Nous imaginons bien que les contraintes d'agenda sont fortes, mais nous sommes convaincus que vous attacherez de l'importance à recevoir les représentants élus des personnels de votre administration et des établissements publics sous tutelle.

Le budget 2014 est catastrophique pour le MLET : - 697 suppressions d'effectifs. De même, les crédits d'intervention sont en baisse.

Ceci faisant suite à la suppression, en force, des postes ATESAT et ADS en 2013 et de l'ingénierie publique dite « concurrentielle » qui a été victime de la RGPP : plus de 3200 emplois ont été supprimés de 2009 à 2012. La CGT n'accepte pas ces décisions de désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités qui s'est également traduit pour le personnel par un abandon de leur mission et suppression concomitante de leur poste de travail générant des souffrances au travail. La CGT prend ses responsabilités au sein du comité de suivi.

La traduction de cette rigueur budgétaire se concrétise également par le gel du point d'indice pour la quatrième année de suite. C'est inacceptable!

Plus globalement la question du sens même de toutes nos discussions est posée : quel dialogue social s'il n'y a plus rien à discuter ?

Des dossiers sont en cours et nous souhaitons connaître vos arbitrages et orientations :

1- Nous vous alertons sur dialogue social dans le cadre de la création de l'ANCOLS. Le 4 février dernier, l'intersyndicale CGT, FO, CFDT, UNSA, CGC a écrit aux ministres Pierre Moscovici et Cécile Duflot, les deux cabinets ont reçu l'intersyndicale le 28 février dernier. Les engagements pris doivent être tenus !

2- Les chantiers de « l'agenda social ministériel » (catégorie C, OPA, pénibilité, conditions de travail, Ingénieurs, personnels Environnement, égalité professionnelle,...) pour les personnels doivent enfin donner lieu à des résultats concrets et positifs car les personnels vivent l'abandon de missions publiques, la continuité des suppressions de postes (RGPP ou MAP en cours...) et de crédits.

Concernant le dossier «Amiante», nous avons adressé un courrier le 5 juillet dernier à votre prédécesseur sur la modification législative permettant aux fonctionnaires et non titulaires du MEDDE et MLET de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé d'activité en cas de maladie déclarée liée à l'amiante ainsi que l'extension du dispositif amiante aux agents des ministères (MEDDE/MLET) ayant été exposés.

Il est urgent que vous répondiez à nos demandes.

Sur l'action sociale ministérielle, l'ensemble des syndicats et le président du CCAS demandent en vain, depuis décembre dernier, une audience aux deux Cabinets (MEDDE/MLET) !

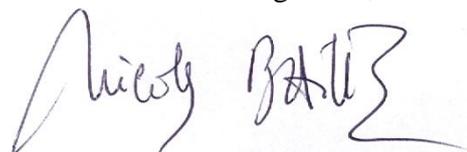
Permettez-moi de renouveler l'interpellation que nous avons faite lors du dernier CCAS : l'action sociale ne doit pas être sacrifiée, et les CLAS doivent pouvoir fonctionner. La CGT revendique une augmentation significative du budget de l'action sociale afin que celui-ci soit porté à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions.

3- Sur le catégoriel, la traduction de la rigueur budgétaire, c'est l'enveloppe des mesures dites «catégorielles» pour les personnels qui a été réduite de moitié !

Il y a également la question liée aux fusions de corps et celles autour des revendications portées notamment dans les CAP sur l'indemnitaire, la mobilité, les taux pro/pro, etc...

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Le Secrétaire général,



Nicolas BAILLE

Ecologie: un monstre administratif aux pieds d'argile

PAR JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 8 AVRIL 2014

Derrière le « *grand* » ministère de l'écologie dont Ségolène Royal prend la tête, se trouve un monstre administratif encore meurtri par sa création à marche forcée sous la présidence Sarkozy ainsi que par la RGPP. Une enquête sociologique explore les dessous de cette « *nouvelle affaire d'État* ».

Dans quel état se trouve le « *grand* » ministère de l'écologie dont Ségolène Royal prend aujourd'hui la tête ? La question peut sembler étrange, alors que parmi les défenseurs de l'environnement, beaucoup se réjouissent de sa revalorisation hiérarchique, et de la nomination à sa tête d'une femme politique à poigne. Pourtant l'efficacité opérationnelle et le moral interne de ce mastodonte administratif (environ 47 000 agents) ne sont pas proportionnels à sa taille. Bien au contraire.

La création d'un super ministère regroupant l'équipement, l'écologie et l'industrie, aux premières heures de la présidence Sarkozy, s'est faite à marche forcée, au prix de bouleversements d'organisation et de la souffrance de certains personnels, dont les effets continuent de peser sur les politiques de développement durable. C'est ce que révèle, analyse et discute en détail **un passionnant livre d'enquête sociologique**, dirigé par le chercheur Pierre

Lascoumes, sur les dessous de la constitution du grand ministère tant vanté aujourd'hui : *Le Développement durable – Une nouvelle affaire d'État*.



Nicolas Sarkozy et Jean-Louis Borloo, le dernier jour du Grenelle de l'environnement, 25 octobre 2007 (Reuters).

Le premier mérite de cet ouvrage est d'aborder un sujet ignoré du grand public : la création du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (MEDAD) en 2007 nécessita une réorganisation massive et brutale de l'administration. Des services jusqu'ici autonomes les uns des autres, voire en concurrence, se retrouvèrent d'un coup à devoir conduire ensemble des politiques de développement durable – on ne parlait pas encore de transition énergétique –, et parfois à devoir fusionner. Ce grand bouleversement touche à la fois les structures centrales et les services territoriaux : les Drire, Diren et Dre fusionnent dans les Dreal, nouvelles antennes de l'État au niveau régional.

À l'extérieur, associations et ONG se réjouissent du super ministère Borloo et de l'ambition du Grenelle de l'environnement. À l'intérieur, « *les tensions sont très vives au sein même du ministère entre grands corps techniques de l'État. Un affrontement continu a lieu entre le nouvel ensemble et le ministère de l'intérieur, les deux entités revendiquant la prééminence sur les services territoriaux de l'État* ».

Pour les services et les agents, l'ampleur des bouleversements est décuplée par la multiplication des processus, en plus de ce nouveau design ministériel : le Grenelle de l'environnement, la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite (soit la suppression de 1 500 postes par an pour le ministère), la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la décentralisation.

Les diverses réformes du quinquennat « s'entrecroisent, se complètent ou s'annulent les unes les autres sans qu'on parvienne à tirer un fil cohérent quant au sens de ce qui est à l'œuvre », notent les chercheurs. Des hauts fonctionnaires se sentent maltraités. Ce haut responsable raconte ainsi que « toutes les décisions concernant le ministère se prenaient dans une boîte noire qui s'appelle l'Élysée. C'est une boîte noire dans le sens où les décisions qui s'y prennent vous ne savez absolument pas sur la base de quoi, de quelles infos, de quels critères. Vous ne savez pas qui, vous ne savez pas comment. Et quand ça ressort, ça s'impose à tout le monde ».

Certains corps de métiers historiques disparaissent littéralement, comme l'ingénierie publique. « La réforme a imposé des reconversions forcées à d'énormes bataillons d'agents dispersés dans les services opérationnels », expliquent les auteurs, provoquant des déstabilisations identitaires individuelles et collectives, à l'image de ce spécialiste des routes qui doit devenir expert en gaz à effet de serre. Le super ministère repose sur un pari aventureux : celui de l'oxymore. Faire travailler ensemble des agents dévolus au développement économique et à la préservation de l'environnement. Cette intégration permanente de la contradiction constitue « une rupture vis-à-vis de l'ancienne logique d'affirmation d'une composante environnementale forte et autonome de l'État ».

Le choc des cultures est parfois violent. « Ce qui a fait réagir le monde de l'équipement, c'est quand on a mis un "s" à habitats, parce que ça sous-entendait que quand on parlait d'habitats, on parlait d'habitat pour l'homme, de logement, mais qu'on parlait aussi d'habitats pour les animaux. Et ça... il y a eu un haut-le-cœur dans le monde de l'équipement ! » explique ainsi un agent. Un autre : « On a mélangé le logement des gens avec celui des bestioles. Quand on entend des trucs comme ça quand même il faut... »

S'y ajoute une bataille entre les grands corps d'État : Mines, Ponts et Chaussées, Génie rural, Eaux et Forêts. Ces corps avaient constitué des monopoles sur certains domaines de l'action publique : politiques

industrielles (Mines), transports et urbanisme (Ponts et Chaussées), agricoles (GREF). Cette répartition des tâches est bousculée par la création de l'ovni Medad. S'entremêlent enjeux de pouvoir, de symboles et de reconnaissance des compétences spécifiques des uns et des autres. Et en même temps, la réforme ministérielle accompagne le repositionnement de ces corps, les Ponts vers la réflexion en terme de « territoire », les Mines vers la pensée du risque et du tournant énergétique.

[[lire_aussi]]

Les suppressions de poste se conduisent à un tel rythme que « beaucoup considèrent aujourd'hui dans les services que l'apparent glissement d'un projet d'équipement à un projet de développement durable ne serait qu'une façade d'un changement institutionnel plus large visant à réduire les périmètres d'intervention de l'État et du service public », analysent les chercheurs. Cette réforme du mode de gouvernement des enjeux environnementaux n'est pas neutre politiquement. Elle marque même « l'affirmation d'une écologie de droite ». Pour les promoteurs de ce nouveau design ministériel – élaboré dès la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy –, il s'agissait de se démarquer d'une écologie de gauche, vue comme oppositionnelle. Les agents et leurs directeurs peinent à s'accorder sur une définition commune et surtout opératoire du développement durable. Est-ce un objectif ou une justification ? En 2014, deux ans après le changement de majorité présidentielle, on ne peut que se désoler du silence assourdissant de l'exécutif sur sa vision d'une politique progressiste de la transition écologique.

Le développement durable prôné par les pouvoirs publics crée-t-il une nouvelle politique ou n'est-il que l'habillage d'une rationalisation des moyens de l'État, se demandent les chercheurs. Leur réponse reste en suspens. À les en croire, le grand ministère fusionné n'a pas atteint tous ses objectifs. Depuis 2012, sa dotation budgétaire a reculé d'environ 13 %. Et en moins de deux ans d'exercice du pouvoir, quatre ministres de l'écologie se sont succédé, un record. Pour autant, ils ne contestent pas la légitimité de

l'existence de ce grand ministère. Le travail concret des agents s'en est trouvé modifié. Des effets s'avèrent visibles et sensibles, par exemple pour la production des avis de l'autorité environnementale. À l'issue de leur travail, les chercheurs appellent à la poursuite de l'observation de ces processus. Il ne faudrait pas oublier d'envoyer un exemplaire de leur livre à la nouvelle ministre de l'écologie.

Boîte noire

Pierre Lascombes, avec Laure Bonnaud, Jean-Pierre Le Bourhis et Emmanuel Martinais, *Le Développement durable – Une nouvelle affaire d'État*, Puf, 199 p., 19 euros.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.



Compte-rendu de la CAP SACDD du 08 avril 2014

A l'ordre du jour :

- Liste d'aptitude à SACDD
- Recours PFR 2012
- Titularisations

En réponse aux déclarations des organisations syndicales, Madame Thorin nous a certifié que le secrétaire général « mouillait la chemise » pour parvenir à un plan de requalification de C en B et de B en A dont elle ne peut pour l'instant nous apporter aucun chiffre si ce n'est de qualifier ce plan d'ambitieux ! (mais il faut en obtenir le financement).

Concernant les taux promus/promouvables qui détermine le nombre de promotions, la présidente nous indique que la DRH va demander une réévaluation des taux à la Fonction Publique.

La CGT doute de cet engagement, Mme Thorin ayant précisé que sa marge de manœuvre était faible pour 2014. De nouvelles discussions entre le ministère et la Fonction Publique doivent avoir lieu pour déterminer les taux des années 2015 à 2017.

Mme Thorin annonce que le nombre de postes pour la liste d'aptitude à SACDD pour 2015 sera encore réduite en nombre (de 60 en 2013 à 52 en 2014 à.....45 ou 40 en 2015!!).

Quant à notre question sur les épreuves de concours fixées le même jour, la réponse est que c'est voulu pour ne pas permettre aux agents de passer plusieurs concours à la fois ! Lors de la prochaine CAP, un bilan complet des examens et concours 2013 sera présenté aux élus.

Mais, dit-elle, l'accès au corps se fait par deux voies : celle de la liste d'aptitude (au choix) et par l'examen professionnel.

Les annonces faites ne visent-elles pas plutôt à brider le déroulement de carrière des agents ? Quel est le message que l'administration veut faire passer ? La CGT pense qu'avec la mise en place de cette politique, les agents pourront moins que jamais dérouler leur carrière sur les trois grades -ce qui est déjà très difficile aujourd'hui, voire impossible pour un grand nombre-.

Liste d'aptitude à SACDD Classe Normale

	NOM	PRENOM	Service	Observations
Alsace	OTT	Richard	DDT 67	
Aquitaine	JAFFRE	Josiane	DDTM 64	
	MEDAN	Pascal	DDTM 33	
	PINAUD	Denise	DREAL	
Auvergne	CHAPSAL	Colette	DDT 15	
Basse Normandie	ODOARD	Catherine	DDT 50	
Bourgogne	STEINMETZ	Sylvie	DDT 71	

Bretagne	HAMARD	Geneviève	DDTM 29	
	CADRAN	Murièle	DDTM 35	
	HIREL	Isabelle	MIGT 3	
Centre	DUFET	Bénédicte	DDT 28	
	VESVRE	Patricia	DDT 36	
	GAUTHIER	Pascal	DDT 41	
Champagne-Ardenne	GEORGEL	Brigitte	DREAL	
Corse	HOUVENAGHEL	Brigitte	DREAL	
Franche-Comté	GIRARDET	Danielle	DDT 25	
Haute-Normandie	PALIN	Josée	DDTM 76	
Ile-de-France	ROUSSEAU	Fabrice	DRIEE	
	FEUILLET	Jacqueline	DDT 78	
	RUPERAS	Marie-Christine	DDT 77	
Languedoc-Roussillon	DUBOIS	Véronique	DDTM 30	
	SEJOURNE	Didier	DDT 48	
Lorraine	CHEVAL	Agnès	DDT 55	
Midi-Pyrénées	MARCHESIN	Patricia	DDT 81	
	DUFAU	Nicole	DDT 65	
Nord-Pas-de-Calais	GLOWACKI	Eddie	DIRN	
	PODEVIN	Christine	DDTM 59	
Pays de Loire	LECRIVAIN	Brigitte	DIRM NAMO	
	BURY	Réjane	DDTM 44	
Picardie	LE BRASSEUR	Martine	DDT 60	
Poitou-Charentes	DENYS	Lysiane	DIRECCTE	
PACA	CHAMPIE	Martine	DDT 84	
	DAGUEBERT	Louise	PREF 05	
Rhône-Alpes	PELISSIER	Françoise	DDT 01	
	VISENTIN	Monique	DDT 73	
	PLANET	Dominique	DDT 38	
MIGT 8	NOEL	Magnoléta	DM 971	
	MOGNE-MALI	Roukia	DEAL 976	
Administration Centrale	SABATHIE	Dominique	CAB MEDDE/METL	
	KERJEAN	Pierre	DGALN	
	KULCSAR	Lajos	SG/SPSSI	
	DELMER	Hervé	DGPR	
	SIBILLA	Sylvie	SG/DRH	

VNF	DRON	Dominique	DT BS	
	GANTOIS	Annie	DT RS	
CEREMA	CHAUVIN	Danielle	Dter OUEST	
Hors ministère	DI FALCO	Fabienne	Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole – Direction de l'habitat logement	
	LECONTE	Monique	Défense – ESID IDF	
	CARCREFF	Georges	ENIM	
	RENAUDEAU	Catherine	IFSTTAR	
Syndicats	BLANC	Christine	FO	
	LANGE	Catherine	UNSA	

Recours PFR 2012

Grade	Service	Recours F = Fonction R = Résultat	Avis de la CAP
SA CE – SA CS	ENIM Lorient - Saint-Malo	F - R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACE	DDTM 83	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACE	DREAL Midi-Pyrénées	R	Arrondi à la décimale supérieure à la majorité
SACN	DREAL Midi-Pyrénées	R	Arrondi à la décimale supérieure à l'unanimité
SACN	DREAL Centre	R	Maintien à la majorité
SACN	DREAL Languedoc-Roussillon	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACE	CVRH Toulouse	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACN	CGDD Pôle Montpellier	R	Arrondi à la décimale supérieure malgré l'opposition des OS
SACE	DREAL Poitou-Charentes	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACN	DRAAF Rhône-Alpes	R	Maintien à la majorité
SACE	DDTM 27	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACN	DDT 57	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACS	DDT 65	F - R	Recours accepté
SACN	DDT 69	R	Maintien cotation 2011
SACN	DREAL Languedoc-Roussillon	R	Maintien cotation 2011
SACE	DDTM 33	R	Maintien du coefficient malgré l'opposition des OS
SACE	VNF Strasbourg	R	Arrondi à la décimale supérieure à la majorité
SACE	SG/SPSSI	R	Arrondi à la décimale supérieure à la majorité

Titularisations stagiaires 2014

La CAP s'est prononcée pour deux titularisations votées à l'unanimité et un report de six mois malgré l'opposition des organisations syndicales.

Réductions d'ancienneté au titre de 2013

Tous les agents éligibles (à l'exception de 38 n'ayant pas donné satisfaction selon l'administration) vont bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté.

La prochaine CAP ayant à l'ordre du jour les avancements à classe supérieure et classe exceptionnelle se déroulera les 16 et 17 septembre 2014.

Déclaration CGT à la CAP Promotion du 08 avril 2014

Madame La Présidente,
Mesdames, Messieurs, Cher(e)s camarades,

Nous venons de vivre une période durant laquelle les français ont désavoué le gouvernement et sa politique d'austérité et de restriction budgétaire.

Nos ministres MEDDE et METL ont été remplacé-es, mais les plans de rigueur perdurent et les 50 milliards d'économies à réaliser sur les politiques publiques sont toujours d'actualité. Attendons la déclaration de politique générale du 1^{er} ministre, mais gageons que la ligne générale sera identique et la rigueur prescrite. Bref les gouvernements se suivent, mais tous contribuent à la dégradation de nos conditions de travail.

A priori l'agenda social n'est pas modifié. Dont toujours à l'ordre du jour les parcours professionnels, carrières et rémunération, entre autre, comprenant notamment les évolutions du statut ainsi que l'ensemble des questions relatives aux parcours professionnels. Cette pseudo concertation se fera sur la base du rapport Pêcheur, qui fait de nombreuses propositions avec lesquelles la CGT est en complet désaccord. La CGT s'est déjà exprimée sur le contenu de ce rapport

Ce nouveau gouvernement va t'il enfin prendre en considération les revendications légitimes des personnels ???

À savoir :

- **La revalorisation du point d'indice** : Il est plus qu'urgent que le point d'indice soit revalorisé significativement. Il est gelé depuis 2010, ce qui entraîne une baisse très importante (baisse estimée à 12 % depuis 2000) du pouvoir d'achat de tous les agents de la fonction publique.
- **La refonte des grilles indiciaires** pour toutes les catégories et non pas un simulacre de révision à l'image de ce qui a été octroyé aux catégories C en début d'année et en 2012 la catégorie B avec le NES.
- **Un véritable déroulement de carrière pour tous**, cela passe par l'augmentation des ratios promus/promouvables. La CGT vous rappelle qu'elle revendique pour le corps des SACDD un corps à 2 niveaux de grade correspondant aux 2 niveaux de fonctions existants. Par ailleurs, la réévaluation des grilles de la catégorie C au 1^{er} février 2014 a eu une incidence sur la catégorie B. Les dispositions statutaires communes au corps de la catégorie B ont été modifiées en conséquence par le décret du 29 janvier 2014 qui se traduit par des modifications dans la durée de certains échelons pour les 1ers et 2èmes grades de la catégorie B. La CGT a voté contre ce texte au conseil supérieur de la fonction publique d'état parce que, comme elle le dénonce depuis son origine, le NES dévalorise la catégorie B (indigence indiciaire) et provoque, de par son architecture, des blocages de

carrières. Ainsi pour le 2ème grade, si certaines durées d'échelon sont abaissées à 2 ans au lieu de 3, le temps passé dans le 10ème échelon passe, lui, de 3 à 4 ans. Et les conditions d'accès au 2ème et 3ème grades sont modifiées : il faudra être au 7ème échelon (au lieu du 6ème depuis 1 an) pour l'accès au 2ème grade par tableau d'avancement et au 6ème échelon (au lieu du 5ème depuis 2 ans) pour l'accès par voie d'examen professionnel ou par tableau d'avancement (au lieu du 6ème depuis 1 an) pour le 3ème grade.

- **Des régimes indemnitaires justes.** La CGT s'est toujours opposée à la PFR et dénonce le futur RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Pour la CGT ce nouveau régime indemnitaire n'est qu'un « ersatz » de PFR qui sera plus complexe, ira vers toujours plus de mise en concurrence des agents et d'individualisation des rémunérations. La CGT revendique l'intégration de l'indemnitaire dans la part indiciaire.
- **L'arrêt immédiat** de la suppression des effectifs et un véritable travail prospectif sur nos missions actuelles et futures !!!

L'ordre du jour de cette CAP porte principalement sur la liste d'aptitude de C en B :

Le nombre de postes de promotion de C en B est nettement insuffisant : 52 promotions par liste d'aptitude (contre 60 en 2013) pour plus de 9000 promouvables, c'est vraiment ridicule !!! et si nous ajoutons les examens professionnels, cela fait au total 183 promotions. **Soit environ 2 % des catégories C peuvent espérer une promotion en catégorie B !!!**

Dans le processus des promotions, la CGT dénonce le rôle d'harmonisation de la zone de gouvernance, aucune concertation, aucun retour (le plus souvent), etc...Le manque de concertation fait la part belle à l'arbitraire. Si la concertation existe dans les services il s'agit en fait de simulacre puisque c'est la zone de gouvernance qui a le dernier mot. De plus nous n'avons pas connaissance des critères de classement (si critères il y a !!!) et souvent même pas le retour de l'harmonisateur !!!

Cette situation est de plus en plus insupportable, pour les agents (partialité, ségrégation, favoritisme, etc...) et pour les représentants du personnel qui sont niés dans leurs fonctions.

Que deviennent les lauréats de l'examen professionnel 2013 ? Quel est le nombre d'agents n'ayant pas encore d'affectation ? Vous nous aviez dit régler ces situations « à la main » qu'en est-il ??

Les agents qui subissent la suppression des missions ADS et ATESAT devaient être prioritaires sur le reclassement et nous devons avoir un regard attentif sur leur dossier de promotion, or à la pré CAP force est de reconnaître qu'il n'en a rien été !! quel accompagnement ??? quel dispositif ??? quelle compensation ?? pour tous ces collègues.

Sur les recours PFR : nous estimons nécessaire d'examiner tous les recours 2012 aujourd'hui. Les collègues n'ont que trop attendu !!! Pour les recours des agents de l'ENIM il nous faut une réponse aujourd'hui.

La CGT refuse de gérer la pénurie budgétaire de l'État. Pour chaque dossier nous devons prendre le temps des débats, en avoir une vision réaliste et humaine et non une vision purement comptable.

En ce qui concerne les promotions à Classe supérieure et Classe exceptionnelle et le TRGS que vous nous imposez :

La CGT vous rappelle que les taux de promotions sont tout à fait insuffisants. C'est la base des problèmes pour les agents, qu'ils soient retraits ou ayant encore une carrière à dérouler.

Si les taux pro/pro étaient nettement supérieurs, le nombre de promotions de retraits ne se ferait pas aux dépens des promotions classiques, et tous les agents pourraient ainsi bénéficier d'un déroulement de carrière jusqu'au sommet du dernier grade.

Par cette disposition, l'administration réalise des économies de gestion (un agent retraits

n'occupe son poste que quelques mois, quand un agent promu en cours de carrière l'occupe plusieurs années) et renvoie la responsabilité aux élus à la CAP contraints de gérer la pénurie.

Dans ces conditions, la CGT revendique toujours que les promotions « TRGS » soient gérées hors quota et prises sur un budget spécifique et parallèlement que soient mises en place des mesures spécifiques pour répondre aux mauvais reclassement dans le NES.

Tous les agents doivent pouvoir dérouler leur carrière, sans être obligés d'attendre la dernière année de service pour bénéficier d'une promotion.

La promotion des agents passe également par la possibilité de pouvoir se présenter aux concours, or cette année la dates des concours pro d'attaché et de SACDD classe supérieure est la même !!! Erreur ou volonté de limiter l'accès à de nombreux agents !!!

Idem pour la spécialité CTT (concours professionnel et interne le même jour) !!!

Pour rappel :

Vous nous avez dit entamer une re-négociation des taux pro/pro avec la fonction publique, où en êtes-vous ?

Nous sommes toujours en attente d'une date d'ouverture des travaux sur le rapport du CGEDD de mars 2012 !!

Vous pouvez reprendre nos déclarations préalables, nous constatons que rien n'avance quand il s'agit du corps des SACDD, rien qui soit source de reconnaissances des missions exercées et du professionnalisme des agents.

**Les SACDD n'en peuvent plus d'être le parent pauvre du ministère !!!
La CGT n'en restera pas là et saura mobiliser les SACDD pour obtenir satisfaction sur leurs revendications légitimes.**

Les choses doivent changer !!!

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les élu-e-s CGT présent-e-s à la CAP

CERISAY Patricia	MEDDE – syndicat CGT/AC 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 01.40.81.64.14
RETHORE Laurence	DREAL H.Normandie/OH/Comités/CLAS 2 rue st Sever 76032 Rouen Cedex 02 32 18 97 39
ROUILLE Claudine	DIRO CEI de Lorient 200 rue J. Noël Jego 56600 - LANESTER 02.97.76.87.19
CLEMENT Gwenaël	DIRM 50 Unité Moyens Nautiques 1 route des Mielles 50100 Cherbourg-Octeville 02 33 43 44 31



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le jeudi 10 avril 2014

CAP des Techniciens Supérieurs du Développement Durable du MEDDE/METL

Déclaration des élus CGT à la CAP des TSDD

Remaniement cosmétique pour l'austérité sans fin

Malgré le verdict sans appel des élections municipales, qui a vu l'électorat populaire et progressiste s'abstenir massivement et infliger un désaveu historique au parti de la majorité gouvernementale, le président de la république a décidé de donner un coup de barre à droite avec la nomination du plus « à droite » de ses ministres à la tête de l'exécutif, qui incarne une politique néolibérale assumée, combinée à une posture autoritaire et sécuritaire.

Dans son discours de politique générale, le nouveau premier ministre a réaffirmé le « pacte de responsabilité » comme la pierre angulaire de la politique du gouvernement : **30 milliards d'euros en moins de cotisations patronales, 50 milliards d'économies sur le dos des services publics, des collectivités locales et de la protection sociale.** Un « pacte dit de solidarité » qui tout au contraire la détruit par de nouvelles baisses de cotisations salariales non-compensées qui ne peuvent qu'accroître le déficit de la sécurité sociale, afin de réaliser un saupoudrage sanitaire notamment de celles et ceux payés au SMIC.

Pire, un tour de vis supplémentaire, par de nouvelles économies, serait en préparation avec une baisse supplémentaire des dépenses publiques au travers de la loi de finances rectificative pour 2014.

Les élus CGT à la CAP TSDD clament qu'il ne peut pas y avoir de confiance dans la politique générale d'un gouvernement qui tourne le dos aux intérêts des travailleurs et répond aux injonctions du patronat, du FMI et de la commission européenne...

Loin du changement promis, c'est bien la poursuite d'une politique destinée à opérer les « réformes structurelles » de démolition de l'Etat Social au profit d'un Etat Stratège, plein acteur d'une organisation de la société « du chacun pour soi », de la mise en concurrence généralisée des populations à tout moment de leur existence.

Une politique socialement injuste, économiquement inefficace qui nourrit indignations, colères, désespoir favorisant la montée de l'extrême droite qui a fait un ripolinage de façade. A peine élue à la tête de quelques municipalités,... elle a opéré ses premiers dérapages. Ainsi à Henin-Beaumont, les réflexes anti-démocratiques ont repris le dessus par l'expulsion de locaux municipaux d'une association de défense des droits de l'homme.

La CGT a déjà rappelé à de maintes reprises que la préférence nationale est incompatible avec la démocratie et le progrès social.

Car c'est tout l'inverse qu'il faudrait faire ! La mobilisation à l'appel des syndicats, est indispensable pour imposer le changement. Il faut créer également une dynamique plus large, rassembler dans un combat commun toutes les forces syndicales, associatives, politiques, et tous les citoyens désireux de construire une alternative sociale, démocratique et féministe, fondée sur la solidarité.

C'est ce qui se fait ailleurs en Europe, notamment en Espagne où les Marches de la Dignité ont réuni 2 millions de personnes dans les rues de Madrid le 22 mars.

Dans cet esprit, cela suffit, faisons valser l'austérité et l'extrême droite. La CGT Equipement-Environnement appelle les personnels des Ministères MEDDE-MLET à participer nombreux, samedi 12 avril à Paris, à une Marche nationale pour une juste répartition des richesses, pour l'abandon du « pacte de responsabilité » et pour la satisfaction de l'ensemble de nos revendications.

Pour la Fonction Publique : réorganisation territoriale d'ampleur !

19 Milliards d'€ de coupe budgétaires annoncées pour le seul budget de l'Etat. Soit la poursuite de la réorganisation de l'appareil d'Etat et de la Modernisation de l'Action Publique, abandon de pans entiers de missions publiques, externalisations, nouveaux transferts vers les collectivités sans compensation financière via l'Acte III de décentralisation.

Pour les collectivités territoriales à hauteur de 10 Mds d'€ au travers d'une réforme territoriale « grand angle » avec à terme obligation de regroupement (nombre de régions divisées par deux d'ici 2017), disparition des communes via l'intercommunalité forcée basée sur les bassins de vie, fin de la clause de compétence générale et fin annoncée des conseils départementaux d'ici 2021. Bien évidemment le maillage territorial des services de l'Etat suivra !

Tout ceci, dans un seul objectif comptable de réaliser des économies d'échelle au détriment de la recherche d'une réelle efficacité de l'action publique territoriale.

Pour les fonctionnaires, ce sera aussi vraisemblablement la poursuite du gel du point d'indice pour la 6^{ème} année consécutive avec une nouvelle réduction des mesures catégorielles et une pseudo négociation, sans moyens, sur les parcours et carrières dans la Fonction Publique, où la continuité du service public se confond avec mobilité forcée des fonctionnaires.

Pour la sécurité sociale, de nouvelles baisses de cotisations sociales réduiront de 10 Mds d'€ le budget de l'Assurance Maladie à ajouter à la casse de la branche Famille pour ouvrir ce « marché juteux » au secteur privé.

Dans les ministères du MEDDE-MLET, nous constatons des suppressions ou transferts de missions – plan de relance routier, fin de l'ADS/ATESAT, etc... Alors que nous sommes en crise économique et écologique, il est fortement nécessaire de redéfinir les missions du MEDDE/MLET, à partir des directions d'administrations centrales, en relation avec les directions régionales mais également avec les collectivités locales à l'image de la CEREMA créé pour servir tant l'état que les collectivités. D'où un travail en réseau est absolument nécessaire entre les entités régionales – collectivités, directions régionales, directions départementales – en maintenant et renforçant les DDT-M.

Dans le cadre de l'aménagement des territoires visant la sortie de crise, le contexte écologique et le développement durable doivent traverser nos pistes de réflexion avec une connaissance fine des territoires. Tout en ayant des politiques nationales sur plusieurs thèmes (la biodiversité, l'énergie, le développement économique, le logement, l'eau, les infrastructures...), il est nécessaire de regarder de

près les projets des collectivités territoriales. Pour cela, **dans un contexte d'économies budgétaires drastiques, des approches communes doivent se mettre en œuvre pour anticiper les dynamiques locales et lever les barrières, les contraintes permettant le renouveau de l'Etat dans les territoires au plus proche des citoyens pour les générations actuelles et futures.**

Pour une approche à la hauteur des enjeux de société, le travail sur les missions **actuelles et la définition des missions futures nécessite l'élaboration de vastes plans de recrutement accompagné par des formations initiales, continues, de reconversion permettant ainsi de redonner des perspectives aux personnels.** La transition écologique **doit avoir les moyens d'exister, de se développer au profit des générations actuelles et futures. C'est un vaste enjeu de société.**

Dans ce contexte, les directions régionales ministérielles, les directions départementales interministérielles ont toute leur place pour un nouveau service public proche des collectivités et des citoyens.

Les Techniciens Supérieurs du Développement Durable

Au sein de la catégorie B les Techniciens Supérieurs sont au « Dépérissement Durable ». Les grilles imposées du Nouvel Espace Statutaire sont très insuffisantes et amènent à un ralentissement de carrière. Notons **qu'au 1^{er} janvier prochain il y aura 100 points nets d'écart entre le dernier échelon des catégories C et B avec un tassement de la grille de B inadmissible impactée par l'augmentation nécessaire du SMIC et les conséquences de la suppression totale à ce niveau de salaire des cotisations salariales.**

L'intégration dans le corps des TSDD des agents des anciens corps laisse un lourd contentieux sur plusieurs aspects :

- Les niveaux de recrutements dans le corps et la formation (initiale et continue),
- Le faible niveau de rémunération des agents recrutés notamment en externe au 2^{ème} grade,
- Le reclassement pour les ex-Contrôleurs – spécialités EEI et NSMG – **avec l'absence de repyramidage proposé sur trois ans par l'administration dans le cadre de la fusion des corps,**
- Les ex-TSP et ex-TSC avec **la suppression de l'emploi fonctionnel,**
- Le très **faible régime indemnitaire ISS, PSR,....** bloqué depuis **plusieurs années avec un écart qui s'agrandit sur celui des corps techniques de A,**
- **L'absence d'accès et la requalification de C en B, et de B en A ;** rappelons que presque 6000 agents sont dans le troisième grade de TSCDD dorénavant,
- **Le faible volume de postes qui serait offert à l'examen professionnel, exceptionnel d'ITPE sur 2015/2017,**
- **Etc...**

Il est clair que le contentieux est lourd la catégorie B **et ce n'est pas les agents promus par examen professionnel, liste d'aptitude au premier grade de B voyant leur rémunération globale baissée les premières années qui vont nous contredire.**

Pour le nombre de promotions, nous sommes dans l'attente de la communication des taux 2014 promus/promouvables, ainsi que la répartition des différents recrutements (EP, CP, CI, CE...) sur les trois grades. Nous demandons qu'ils nous soient communiqués. D'ailleurs, à cet instant, nous ne connaissons pas le SERM 2014 alors que dans certaines régions les dialogues de gestion sont présentés, paradoxe quand même !...

Par ailleurs, la CGT sollicite, comme en 2013, une réunion de bilan sur les concours et examens professionnels, il nous semble indispensable de réaliser cet exercice pour corriger, notamment la nature des épreuves.

Pour l'accès à la catégorie B, la clause de sauvegarde (minimum de promotions garantis par le statut), augmentée de 50 % sur les années 2013 et 2014, devait offrir

plus de promotions **pour la liste d'aptitude**. Nous sommes loin du compte. En effet, elle se traduit par :

- Pour la Spécialité TG : 43 promotions pour 45 en 2013,
 - Pour la spécialité EEI : 17 promotions pour 17 en 2013,
 - Pour la spécialité NSMG : 2 promotions pour 1 promotion en 2013.
- Il y a eu tromperie manifeste pour les spécialités notamment EEI et NSMG.

En complément des faibles propositions des mesures catégorielles 2014 pour la catégorie B – présentées en réunion plénière le 24 avril prochain, les agents qui la **composent attendent autre chose qu'une pièce de monnaie sous forme d'aumône** (faible augmentation de la PSR et de l'ISS).

La CGT sera à l'initiative pour faire entendre leur désarroi et colère.

Nous vous remercions de votre attention.

LISTE D'APTITUDE TSDD AU TITRE DE 2014

CAP du 10 avril 2014 – Promotion à TSDD pour 2014

Spécialité NSMG

Nominations au 1^{er} Janvier 2014 sauf indications contraires
(99 promouvables et 2 promotions à la liste d'aptitude 2014)

Pour mémoire : les modalités de reclassement à TSDD sont définies à l'article 13 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

DREAL PAYS de LOIRE

Nom	Prénom	Service	Commentaires
BURGEOT	<i>Stéphane</i>	<i>DDTM 17</i>	
REBEYROTTE	<i>Sylvain</i>	<i>DIRM MEDITERRANEE</i>	

CAP du 10 avril 2014 – Promotion à TSDD pour 2014

Spécialité Technique générale

Nominations au 1^{er} Janvier 2014 sauf indications contraires
(1621 promouvables et 43 promotions à la liste d'aptitude 2014)

Pour mémoire : les modalités de reclassement à TSDD sont définies à l'article 13 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

Administration Centrale et STC

Nom	Prénom	Service	Commentaires
SANCHEZ	<i>Jean-Charles</i>	<i>ENTE AIX</i>	
CAZIN	<i>Christian</i>	<i>SG</i>	

Permanent Syndical

Nom	Prénom	Service	Commentaires

AVIATION CIVILE

Nom	Prénom	Service	Commentaires
BERNASCOLLE	<i>Michel</i>	<i>SNIA</i>	

DREAL ALSACE

Nom	Prénom	Service	Commentaires
SEITZ	<i>Hervé</i>	<i>DDT 67</i>	

DREAL AQUITAINE

Nom	Prénom	Service	Commentaires
GIRARD	<i>Patrice</i>	<i>DDTM 33</i>	
DAMBON	<i>Gilles</i>	<i>DIRA</i>	

DREAL AUVERGNE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
MORLAT	Philippe	DDT 03	
DREAL BASSE-NORMANDIE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
THOMAS	Philippe	DREAL/CPCM/DRAAF	
DREAL BOURGOGNE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
MATHIEU	Didier	DDT 58	
DREAL BRETAGNE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
MOREL	Didier	DREAL	
LE BERRE	Dominique	DDTM 29	
DREAL CENTRE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
BONNET	Jean-Pierre	DDT 41	
FILIERE	Jean-Paul	DREAL	
LHULLIER	Thierry	DDT 28	
DREAL CHAMPAGNE-ARDENNES			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
LAMOUSSE	Jean-Marie	DREAL	
DREAL CORSE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL FRANCHE-COMTE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL HAUTE-NORMANDIE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
BACQUET	Hervé	DDTM 27	
DREAL LANGUEDOC ROUSSILLON			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
CARRIERE	Paul	DDTM 11	
DREAL LIMOUSIN			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL LORRAINE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
BAULIER	Eric	DDT57	
WIEMAR	Jean-Marie	Préfecture Moselle	
DREAL MIDI-PYRENEES			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
SANCHIS	Fabienne	DDT 31	
DREAL NORD PAS de CALAIS			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
CRIVIER	Jean-Luc	DDTM 62	
PAWLOWSKI	Dominique	DIR NORD	

DREAL PACA			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
HOFFMAN	<i>Gérard</i>	<i>DDT 84</i>	
GERARD	<i>Alain</i>	<i>DIR MEDITERRANEE</i>	
DREAL PAYS de LOIRE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
FLORENNES	<i>Philippe</i>	<i>DREAL</i>	
HERPIN	<i>Jean-Marie</i>	<i>DDTM 85</i>	
DREAL PICARDIE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DEPERPIGNY	<i>Didier</i>	<i>DDTM 80</i>	
DREAL POITOU CHARENTES			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
MORISSET	<i>Pierrette</i>	<i>DDTM 17</i>	
DREAL RHONE ALPES			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
POYET	<i>Gérard</i>	<i>DDT 01</i>	
BLAISE	<i>Lionel</i>	<i>DDT 74</i>	
LACOSTE	<i>Michel</i>	<i>DDT 07</i>	
GUILLOT	<i>François</i>	<i>DDT 38</i>	
ILE DE FRANCE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
NOULLEZ	<i>Marie Catherine</i>	<i>DDT 95</i>	
GENDRONNEAU	<i>Marcel</i>	<i>DDT 95</i>	
ROBERT	<i>Philippe</i>	<i>DDT 91</i>	
Hors ministère			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
TACITA	<i>Jean-Louis</i>	<i>IFSTTAR</i>	
OTMANI	<i>Aissa</i>	<i>Intérieur DSCR</i>	
MIGT 8			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DIPHE	<i>Marthe</i>	<i>DEAL 971</i>	
VNF			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
LOUZI	<i>Bertrand</i>	<i>DT Strasbourg</i>	
CEREMA			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
BALCAEN	<i>Joel</i>	<i>DTecNP</i>	
LOPEZ	<i>Raymond</i>	<i>DTecCE</i>	
AUBREVILLE	<i>Didier</i>	<i>DTecEST</i>	
VIGUIER	<i>Michel</i>	<i>DTecSO</i>	

CAP du 10 avril 2014 – Promotion à TSDD pour 2014

Spécialité EEI

Nominations au 1^{er} Janvier 2014 sauf indications contraires
(2954 promouvables et 18 promotions à la liste d'aptitude 2014)

Pour mémoire : les modalités de reclassement à TSDD sont définies à l'article 13 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

PERMANENT SYNDICAL			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL ALSACE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
HERREL	Jean-Antoine	DDT 67	
DREAL AQUITAINE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
BESS	Jean-Claude	DIRA	Liste complémentaire 2
DREAL AUVERGNE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
PERIER	Léon	DDT CG 15	
DREAL BASSE NORMANDIE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
TOUGARD	Alain	DDTM 14	
DREAL BOURGOGNE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
FOURNEYRON	Alain	DDT 71	
DREAL BRETAGNE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
ROUGE	Bernard	DIR OUEST	
DREAL CENTRE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
HERCHE	Thomas	DDT 28	
DREAL FRANCHE-COMTE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL HAUTE-NORMANDIE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
CHAPELLE	Michel	DIR NO	
DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
AFFORTIT	Pierre	DDTM 30	
DREAL LIMOUSIN			
Nom	Prénom	Service	Commentaires

GATAULT	<i>Christian</i>	<i>DIR CO</i>	<i>Liste complémentaire 1</i>
DREAL LORRAINE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
BERNARD	<i>René</i>	<i>DIR EST</i>	<i>Liste complémentaire 3</i>
DREAL MIDI -PYRENEES			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
TAURINES	<i>Francis</i>	<i>DDT 31</i>	
GUISSET	<i>Marcel</i>	<i>DIR SO</i>	
DREAL NORD PAS DE CALAIS			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
ZAGOURI	<i>Marc</i>	<i>DIR NORD</i>	
DREAL PACA			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL PAYS DE LOIRE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
DREAL PICARDIE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
HOLDERBAUM	<i>Henri</i>	<i>DDT 60</i>	
DREAL RHONE ALPES			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
RAMON	<i>Christian</i>	<i>DDT 74</i>	
ILE DE FRANCE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
ANTONIN	<i>Henry</i>	<i>DRIEA/DIRIF</i>	
HORS MINISTERE			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
MIGT 8			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
ENGUENARD	<i>Yannick</i>	<i>DTAM 975</i>	
EPA-VNF			
Nom	Prénom	Service	Commentaires
FRANCIOLI	<i>Régis</i>	<i>DT RS</i>	
GENTY	<i>Jacky</i>	<i>DT Bourgogne</i>	
MACEL	<i>Dominique</i>	<i>DT Nord EST</i>	

Les élus CGT

Grades	Titulaires	Suppléants
TSCDD	Didier Horeau 06.73.39.46.44 didier.horeau@i-carre.net	Philippe Garcia philippe.garcia@cerema.fr
TSPDD	Laurent Broudissou Laurent.broudissou@developpementdurable.gouv.fr	Olivier Mougeot olivier.mougeot@vnf.fr
TSDD	Gilles Callay Gilles.Callay@vnf.fr	Yann Vari Mandard Yann-vari@charentemaritime.gouv.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu de la réunion du 03 avril 2014 entre la DRH du MELT-MEDDE et les fédérations syndicales CGT-FSU-FO-CFDT-UNSA sur l'évolution de l'action sociale ministérielle

Présents :

Administration DRH: Dominique VARAGNE, Sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions ; Guy ROBIN, Chef du Bureau des prestations d'action sociale ; Sylvie HOROVITZ, Adjointe au chef de bureau des prestations d'action sociale, M.JOST Adjoint au DREAL Nord Pas de Calais.

FNEE-CGT : Jean-Marie RECH ; Christian MAHUT ; Jocelyne PELE; Gaëtan SILENE.
FSU : 1 ; FO : 2 ; CFDT : 4 ; UNSA : 1

Suite à la rencontre nationale des Président(e)s de CLAS de novembre 2012, la DRH de nos ministères a créé un groupe de travail avec les fédérations syndicales représentatives au METL-MEDDE dans le but de réécrire et mettre à jour les textes qui régissent l'action sociale ministérielle, en tenant compte des évolutions intervenues depuis 2008.

En 2013 trois réunions se sont tenues pour élaborer un nouvel arrêté ministériel fusionnant l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif au CCAS et aux CLAS et l'arrêté du 6 juillet 2010 relatif aux CRCAS.

La CGT associée à la FSU, ont largement contribué à la nouvelle écriture des textes en proposant de nombreux amendements au projet de l'administration.

Les autres organisations se sont contentées d'intervenir en séance, le plus souvent en reprenant les propositions de la CGT-FSU, mais aussi en revenant sur des décisions actées lors de séances précédentes.

Enfin sur le projet d'arrêté dans sa version revue et corrigée le 3 avril 2014, a recueilli un large consensus entre tous les participants, et nous tenions à vous faire part des évolutions qu'il comporte.

Concernant le CCAS il n'y a pas de modifications majeures par rapport à l'arrêté du 22/12/2008 si ce n'est une mise à jour des nouvelles appellations ministérielles.

Concernant les CRCAS, leur composition ainsi que leur rôle ont été précisés, les UO départementales y siègeront désormais en tant qu'experts, **le Président(e) de la CRCAS, au-delà de sa décharge d'activité pour la présidence de son CLAS, sera déchargé sur sa demande, de ses autres tâches.**

Concernant les CLAS, il est précisé la création d'un CLAS par service doté d'un comité technique local, cela concerne tous les services du METL-MEDDE, ainsi que les DDT(M) dans lesquelles travaillent environ 50% des agents de nos ministères.

La représentativité majoritaire des représentants du personnel équivalente au 2/3 des membres est conservée, mais le dimensionnement des CLAS diminue pour tenir compte de la taille des services.

Ainsi, les services ayant un **effectif inférieur ou égal à 300 agents, constitueront un CLAS avec 9 membres**, dont 6 représentants du personnel, un de l'administration, un du service social, un d'une association oeuvrant pour l'action sociale au niveau local.

Les services ayant un **effectif supérieur à 300 agents, constitueront un CLAS avec 12 membres**, dont 8 représentants du personnel, deux de l'administration, un du service social, un d'une association oeuvrant pour l'action sociale au niveau local.

Concernant le **temps de décharge des président(e)s de CLAS**, un seuil minimum a été introduit, il **ne pourra être inférieur à 50 %**, et lorsque ce temps est supérieur à 50 %, il ne pourra être réduit qu'avec l'accord du président de CLAS, **cette disposition est validée par le DRH et le SG de nos ministères**.

Les CLAS constitueront au moins deux commissions dont une est chargée de l'attribution des aides matérielles, pour les CLAS de moins de 300 agents le représentant de l'administration siègera dans les deux commissions mais pourra se faire remplacer par son suppléant. Les CLAS de plus de 300 agents pourront créer trois commissions, dans ce cas un des deux représentants de l'administration siègera dans deux commissions.

Commentaires CGT :

Ce nouvel arrêté devrait garantir la continuité de l'action sociale ministérielle au niveau national, régional et local, **la CGT sera vigilante pour qu'il soit appliqué dans chaque service**.

Le secrétaire général du METL-MEDDE s'est engagé à porter cet arrêté auprès du secrétaire général du gouvernement (SGG), pour obtenir sa validation et son application dans les DDT(M), nous suivront avec attention cette procédure.

La prochaine étape sera la validation par le groupe de travail de l'instruction, circulaire ou note technique aux services, précisant les modalités d'application de l'arrêté, et détaillant les missions et règles de fonctionnement des instances consultatives d'action sociale.

Les règles relatives à l'exercice des fonctions de président(e), secrétaire, et membre de CLAS seront détaillées ainsi que les garanties en matière de moyens, déroulement de carrière, et rémunérations.

La CGT a largement contribué à ce que les dispositions contenues dans la circulaire du 26 mai 2000 soient reprises dans ce nouveau texte, la prochaine réunion est fixée au lundi 28 avril 2014 pour le finaliser.

Le nouvel arrêté accompagné de l'instruction, sera soumis à la validation du CCAS le 13 juin 2014, et devrait pouvoir être signé par le secrétaire général dans l'été pour une publication à la rentrée de septembre 2014.

Les nouvelles dispositions pourraient ainsi s'appliquer pour le prochain mandat des CCAS, CRCAS et CLAS qui débutera en 2015 à partir du résultat des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Le 4 décembre 2014, votez pour la liste CGT-FSU au Comité technique ministériel pour garantir le devenir de notre action sociale !



Comité technique du CMVRH – 27 mars 2014

Déclaration préalable CGT

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre contentement pour ces retrouvailles, après 9 mois d'absence de concertation en instance nationale CMVRH.

Nous voulons attirer votre attention sur des contextes sociaux variés, au sein des différentes entités du CMVRH, où les conditions de travail et la qualité de vie sont plus ou moins harmonieuses.

De plus, comme dans la plupart des services de nos ministères, les agents s'interrogent sur la pérennité de leurs missions et, donc, sur leur avenir.

Pour assurer une veille sur les problèmes engendrés par des contextes dégradés et leur apporter un traitement, nous vous proposons la mise en place d'une instance de suivi : un CHSCT au niveau du CMVRH.

Un dialogue social de qualité favoriserait certainement l'amélioration du contexte social.

Nous demandons que soient rendus plus lisibles les circuits administratifs pour l'ensemble des agents. Nous vous rappelons notre demande d'un vade-mecum sur ce point.

Dans la continuité d'un dialogue social de qualité, nous souhaitons l'existence de commissions indemnitaires consultatives spécifiques au CMVRH.

Concernant les questions diverses à débattre en comité technique, il nous semble opportun que vous les demandiez aux organisations syndicales, quelques jours avant la réunion.

Ceci vous permettrait d'approfondir ces questions au préalable et éventuellement d'apporter des réponses.

Cela n'empêche pas la formulation de questions complémentaires en début de réunion du comité technique, de la part des organisations syndicales.

Nous vous remercions pour cette écoute attentive et, par anticipation, pour les réponses que vous ne manquerez pas d'apporter.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

« Chantier Personnels de l'Environnement »

Réunion n°2 du 27 mars 2014

Le MEDDE (DRH, SG et Direction de l'eau et de la biodiversité-DEB) a réuni le 27 mars pour la seconde fois, les organisations syndicales sur les deux volets ATE-TE et Contractuels, en présence des établissements concernés (AAMP, ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, GIP ATEN).

Délégation CGT : Francis Combrouze (FNEE), Olivier Ledouble (ONEMA), Pierre Watremez (AAMP) et David Monnier(ONEMA).

1 - Projet de loi biodiversité

Suite à la présentation au conseil des ministres du 26 mars (la veille), le projet sera transmis à l'Assemblée Nationale pour un examen prévu fin juin.

Il y a eu quelques modifications en Conseil d'Etat dont pour le titre 3 relatif à l'Agence française pour la biodiversité :

- la réécriture des missions.
- le rattachement d'EP soit par la loi, soit à la demande des CA.
- le fonctionnement de l'AFB est renvoyé au niveau décret.

Le gouvernement a conservé l'art. 13 (sur le quasi statut des contractuels des établissements publics), malgré l'avis du Conseil d'Etat qui proposait de le supprimer.

Commentaires ou questions des OS :

- L'AFB sera t'elle inscrite sur la liste dérogatoire?
- Pourquoi le projet de loi précise que l'art 13 (quasi statut) ne s'applique pas au 1/1/2015 ?
- Les moyens supplémentaires nécessaires mentionnés dans les rapports de préfiguration seront-ils présentés, alors que les moyens « eau et biodiversité » sont en baisse en 2014 ?
- Le nombre des représentants des personnels au CA n'est pas dans le projet de loi.
- Le siège sera-t-il localisé à St Mandé ?

Réponses DEB/DRH :

Le siège de l'AFB n'est pas fixé. Le MEDDE a saisi une opportunité foncière à St Mandé (périmètre du site de l'IGN), mais pas nécessairement pour l'AFB. Les moyens prévus pour l'AFB seront décidés avec le projet de loi finances 2015 donc « dans quelques semaines... ».

- le chantier des personnels (ATE/TE et quasi statut des contractuels) de l'environnement, est une ambition indépendante de l'AFB, même s'il reste inscrit dans la loi ce qui est une garantie.
- L'AFB ne sera pas inscrite dans son ensemble au décret liste des EP dérogatoires à l'emploi de fonctionnaires. Des listes d'une dizaine de métiers qui n'existent pas dans les corps de fonctionnaires

et d'une vingtaine de métiers qui existent mais où il y a pénurie pour pourvoir des postes, sont en cours de discussion avec la DGAFP et les DG des établissements.

- Le nombre de représentants du personnel au CA sera précisé par voix de décret (plus facile à modifier ensuite).

2/ ATE – TE

Des échanges interministériels sont en cours sur l'application du NES au corps des TE : fusion ou non des corps de TE et de TA (Techniciens de l'agriculture). Le MEDDE défend l'intégration dans le NES sans fusion. Une demande d'arbitrage a été demandée, avec également la requalification des 150 postes de C en B et l'amélioration des conditions d'accès au corps des IAE. Une RIM (Réunion Inter Ministériel) était prévue le 19 mars mais a été annulée et pas encore reprogrammée.

La question de la délégation de gestion des personnels (qui existe par exemple à VNF ou au CEREMA) à l'AFB et l'ONCFS est également posée.

Commentaires ou questions des OS :

- Une partie des primes sera-t-elle intégrée dans le salaire ?
- Pourquoi le passage en catégorie A des TE se fait-il dans le corps des IAE et pas dans celui des ITPE ?
- Il faut prévoir un maximum de transformations des 150 C en B sur liste d'aptitude pour qu'un maximum d'agents bénéficie dans leur carrière de ce passage.
- Il faut des taux pro/pro d'accompagnement de ce passage de C en B, à la fois pour les ATE et pour les TE.
- Le reclassement des TE dans le NES doit se faire dans les 2 grades supérieurs du NES.

Réponse DRH

Les modalités de reclassements sont fixées par le NES et il ne sera pas possible d'y déroger. Donc pas possible d'intégrer une partie des primes en modifiant la grille des indices et le reclassement aura lieu dans les 3 niveaux du NES. La DGAFP souhaite revoir le régime indemnitaire. Les ratios pro/pro pour les ATE et TE seront traités en lien avec le projet de décret.

3/ Quasi statut des contractuels

Il n'est pas prévu de fonctionnarisation dans le cadre de la création de l'AFB. Mais la non inscription de l'AFB à la liste dérogatoire permettra des titularisations dans le cadre de dispositifs type Sauvadet.

3.1/Rémunération : la DRH travaille avec la FP et le Budget sur la base de principes :

- Diminution de la linéarité des grilles et déplafonnement des agents actuellement plafonnés.
- Soutenabilité financière.
- Pas de grilles distinctes selon les filières administratives ou techniques
- 2 grades par catégorie.
 - Pour la catégorie C :
 - une grille à 12 échelons sur 31 ans et 10 points en moyenne de gains par échelons
 - une grille à 10 éch. sur 25 ans et 15 points en moy par ech.
 - Pour la catégorie B :
 - une grille à 13 échelons sur 33 ans et 20 points en moy par ech.
 - une grille à 12 éch. sur 31 ans et 25 points en moy par ech.
 - Pour la catégorie A : 2 grilles en cours d'élaboration, cadencement par échelon de 30 points et de 40 points. Plus un dispositif spécifique pour les cadres ou experts de haut niveau (sans grilles).

- La part indemnitaire sera découplée de l'indice détenu. Une unique prime (sauf maintien de primes de sujétions et commissionnement à l'ONCFS) avec une part fixe importante et une modulation liée à la manière de servir.

Commentaires ou questions des OS :

- Il faut pour la catégorie A un sommital en échelle A ou B.
- Il faut des modulations de la prime proportionnées selon les fonctions.
- Dans la pratique la modulation au mérite n'est pas applicable.

3.2/ Reclassements

Le reclassement se fera au sein de la catégorie de la fonction publique en correspondant au niveau d'encadrement et d'expertise des agents; avec une garantie de la rémunération actuelle.

Des indices personnels ne sont pas exclus. Il n'y aura pas d'effet d'aubaine. L'ancienneté acquise dans l'échelon sera conservée dans la limite de la durée de l'échelon de reclassement.

Le quasi statut permettra des promotions par concours et tableau d'avancement (donc des ratios pro/pro).

Commentaires ou questions des OS :

- le statut prévoira t il la mobilité entre EP ?
- Si le quasi statut s'adresse à un stock de métiers non dérogatoires, il faudra réserver des postes en promotion sur concours pour les contractuels.
- Dans certains EP (ex AAMP) les postes de CDD en fonctions sur emplois permanents sont d'abord proposés aux fonctionnaires avant de renouveler les personnels concernés, contrairement à la circulaire de la fonction publique, ce qui interdit à ces agents de bénéficier de la CDIisation. Le ministère doit écrire à ces EP de faire cesser cette pratique.

Réponse de la DEB

La mobilité est un axe très important demandé par les EP concernés. S'agissant de la résorption de la précarité, nous nous heurtons au pouvoir des contrôleurs financiers, mais nous pouvons écrire aux EP.

En fin de réunion et en réponse à notre demande, nous apprenons que la DEB travaille sur l'organisation de concours ATE et TE en 2014.

Prochaine réunion le 21 mai 14h30



Compte-rendu CGT Fonction Publique Comité de suivi du 25 mars 2014 de la mise en œuvre de l'accord non titulaires

La réunion, présidée par la directrice de la DGAFP, et regroupant les syndicats signataires (hors FSU et Solidaires), s'est tenue en 2 parties, la première sur le bilan de l'accord et de la Loi, la seconde sur la réécriture du décret 86-83 pour les articles concernant le licenciement, le reclassement, l'inaptitude et le renouvellement de contrat.

Un bilan politique le 27 mai

En ce lendemain de 1^{er} tour des élections municipales, on pouvait supposer que de nombreux fonctionnaires avaient eux aussi voulu faire payer au gouvernement actuel le maintien voire l'aggravation de mesures déjà prises par Sarkozy.

La CGT n'était pas d'humeur à discuter d'un bilan extrêmement incomplet, sans rien pour l'hospitalière et la territoriale, partiel pour l'Etat, et réduit à 3.800 titularisations au titre de 2013.

La CGT a demandé qu'un véritable bilan politique soit fait de l'application de l'accord du 31 mars 2011 et de la loi du 12 mars 2012. Elle a des propositions pour mieux mettre en œuvre les objectifs de l'accord, qui est très traduit dans la réalité (voir note CGT Fonction publique du 12 mars 2014 sur la préparation du bilan).

Mettre en face les uns des autres objectifs et réalisations est nécessaire, pour prendre les mesures nécessaires à une déprécarisation de l'emploi public.

Les autres syndicats avaient la même tonalité.

Décision a été prise de faire un bilan politique à la séance de comité de suivi du 27 mai, en présence du cabinet ministériel, et de fournir des compléments de bilan à la séance du 30 avril. Un bilan des cédés dans l'Etat sera aussi fait.

A l'oral des précisions nous ont été données.

Pour l'Etat, 40.000 éligibles sont recensés. Le tableau très incomplet actuel recense 4.000 titularisations, ce qui est de toute façon beaucoup trop faible.

Pour la territoriale, la DGCL a fait état de 42.000 éligibles, 38.000 postes prévus, 10.000 dossiers déposés en 2013 et 8.500 titularisations pour les épreuves organisées par les centres de gestion départementaux (CDG). Il n'y a pas de chiffres pour les titularisations directes en échelle 3 des catégories C sans concours, recrutés par les collectivités elles-mêmes. Pas de chiffres non plus pour les épreuves organisées directement par les collectivités locales (les plus importantes en particulier).

Pour l'hospitalière pas encore de données suffisamment fiables.

La CGT a considéré qu'il fallait des chiffres fiables, et qu'en attendant elle souhaitait éviter de faire des procès d'intention, vu la très grande diversité de mise en œuvre de la loi suivant les ministères et les établissements, en particulier dans l'Etat pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Dans ce dernier secteur, le bilan affiche 44 titularisations sur 70.000 non titulaires (jusqu'à il y a peu, la CGT estimait dans ses pires calculs qu'ils étaient 50.000 !). Il est absolument nécessaire de savoir où on en est vraiment, et de prendre des mesures permettant de sortir d'une telle précarité. Le même raisonnement peut être suivi pour de nombreux établissements de santé ou collectivités territoriales.

Réécriture du décret 86-83 : licenciement, reclassement, renouvellement

Des éléments de calendrier ont été précisés :

- comité de suivi du 30 avril : sujet des rémunérations,
- comité de suivi du 27 mai, bilan politique et attributions des CCP,
- juin : examen en CSFPE du projet de décret 86-83 réécrit, et réunion préalable à la commission statutaire du conseil supérieur avec tous les syndicats,
- transcription en suivant dans les décrets de la territoriale et de l'hospitalière, et examen en conseil supérieur de chacun des versants.

Les documents transmis, sur la réécriture des articles du décret 86-83 concernant le licenciement, le reclassement, la période d'essai et le renouvellement de contrat, ont été rapidement présentés. Les deux séances précédentes de comité de suivi avaient largement abordées ces questions. La CGT tire un bilan globalement positif, selon une célèbre expression, des propositions faites et considère qu'elles peuvent être encore améliorées. Le compte rendu CGT commun aux séances du 17 décembre 2013 et 10 février 2014 revient largement sur ces questions. Force est de constater que sur ces points la Fonction publique a véritablement joué le jeu d'un travail de concertation avec les syndicats.

Ces propositions pourront être amendées jusqu'au 15 avril. C'est pourquoi nous les transmettons aux syndicats et fédérations pour recueillir leur avis.

Ce qui nous paraît problématique (les considérations plus générales sont dans le compte-rendu précédemment cités) :

- pour le non renouvellement de contrat (circulaire et non décret), le non renouvellement est possible s'il y a "un avantage déterminant pour le service" au recrutement d'un autre contractuel. Nous craignons que ce soit la porte ouverte à trop d'interprétation. Où est la limite : salaire, critère arbitraire ou pas ?
- le délai de 3 mois pour le reclassement est inspiré du reclassement pour inaptitude du fonctionnaire, mais il est sans traitement pour service non fait, ce qui pose problème pour les cas de reclassement suite à disparition de poste.
- il est sans doute nécessaire de lister les causes de motif personnel légitimes de refus d'un renouvellement de contrat, de façon à mieux ouvrir à une indemnité chômage.

En pièces jointes sont transmises les dernières propositions de la Fonction publique sur les motifs de licenciement et le reclassement, le non renouvellement des contrats, la période d'essai et l'inaptitude physique, des documents de la DGAFP d'éclairage juridique sur les fins de contrat et les motifs illégaux et irréguliers de recrutement; ainsi que le décret 86-83 dans lequel nous avons inséré les propositions du 25 mars précisées dans les documents précédents.